




*MRC de Maskinongé*  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

	Zones prioritaires d'aménagement		Prise d'eau potable municipale	Échelle = 1 : 6 000  Réalisation : Service de l'aménagement du territoire Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec Note : Orthophoto aérienne 2008
	Zone d'aménagement en réserve		Prise d'eau potable desservant un établissement alimentant plus de 20 personnes	
	Terrains construits dans le P.U. (2010)		Église	
	Affectation récréative		École primaire	
	Affectation forestière		Limites de propriété	
	Hôtel de ville et service des incendies		Limites du périmètre urbain	
	Bureau de poste		Rues desservies par l'aqueduc	

Plan no.  
**2.4R**

*Périmètre urbain  
Saint-Mathieu-  
du-Parc*